

Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le 27/04/2023



ID : 001-200070118-20230425-DEL\_23\_04\_25\_21-DE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 27

Représentés : 6

Absents : 9

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 19 avril 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, M. Gaëtan FAUVAIN, Mme Isabelle HELIN, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Maurice VOISIN

Étaient absents : M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Monique THIVOLLE), Mme Carole FAUVETTE (pouvoir à M. Philippe PROST), Mme Marie-Ange FAVEL (excusée, a commencé son mandat communautaire à compter du 21 avril, date de la démission effective de Mme Corinne DUDU), M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Benoît PEIGNÉ), Mme Marianne MORSLI, M. Denis SAUJOT (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Dominique VIOT

Secrétaire de séance : Mme Patricia MAURY

#### **N°2023/04/25/21- Petites Villes de Demain : signature de la convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation de la commune de Thoissey**

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021/09/28/11 du 28 septembre 2021 approuvant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain entre la commune de Thoissey, la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'Etat,

Considérant que le projet de mise en œuvre du programme de revitalisation a été présenté au Comité de projet le 7 février 2023,

Mme Anne TURREL rappelle que la commune de Thoissey s'est engagée dans le programme « Petites Villes de Demain », qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants, en accompagnant les collectivités dans leur programme de revitalisation. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et concrétiser leur projet de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

La Communauté de communes soutient la commune de Thoissey dans sa démarche en étant signataire de la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain ».

Deux étapes administratives jalonnent ce programme :

- La signature d'une convention d'adhésion qui acte l'engagement de la collectivité bénéficiaire et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain. Cette convention d'adhésion a été signée le 4 octobre 2021, avec les signataires suivants : la commune de Thoissey, la Communauté de communes Val de Saône Centre et l'Etat.
- La signature d'une convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation, qui formalise le projet de territoire.

Entre la signature de la convention d'adhésion et la signature de la convention-cadre spécifique, la commune de Thoissey a élaboré et formalisé un projet de territoire, basé sur un diagnostic, des orientations stratégiques et des actions localisées en centre-ville.

Le projet de territoire dont les principaux éléments sont exposés dans la convention-cadre spécifique compte 5 axes :

- dynamiser le tissu commercial et artisanal
- valoriser Thoissey en tant que « ville d'art et d'histoire »
- valoriser Thoissey en tant que ville verte et ville touristique
- définir une stratégie du logement
- maintenir la concertation mise en place avec les habitants concernant les orientations données à la politique de la ville.

La durée de la convention-cadre est fixée à une période de 6 ans à compter de sa signature.

M. le Président propose de signer la convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation, qui formalise le projet de territoire.

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 4 avril 2023,

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention-cadre de mise en œuvre d'un programme de revitalisation de la commune de Thoissey, qui expose le projet de territoire de ladite commune.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention-cadre avec la commune de Thoissey et l'Etat, et tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 25 avril 2023

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
De la publication sur le site internet le  
Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX